

DEPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR
ARRONDISSEMENT DE DREUX
CANTON D'EPERNON
MAIRIE DE COULOMBS

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 07 AVRIL 2017
COMPTE-RENDU

Ordre du jour :

- Point sur le compte rendu précédent
- Compte rendu : commissions et syndicats
- Compte de gestion de l'exercice 2016
- Compte administratif de l'exercice 2016
- Affectation des résultats
- Taux d'imposition 2017
- Budget primitif 2017
- Tarifs communaux 2017
- Eglise : indemnité pour le gardiennage
- Finances : Cabinet FIDAL, Etat des honoraires et des frais
- Sortie des jeunes : étude des devis
- Questions diverses

Le vendredi 7 Avril 2017, les membres du Conseil Municipal de la commune de Coulombs, légalement convoqués le 28 février, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Jean-Noël MARIE.

Sont présents : Mme Jacqueline FOUQUET, Mme Nicole DUSSIDOUR, M. Didier LE BARS, Mme Nathalie ANDREU, M. Jean-Luc MARTIN, M. Roland PETIT, M. Paul LE RAVALLEC, M. Daniel GUILLY, Mme Agnès COCHE et Mme Valérie MONOT.

Mme Catherine MARIE est absente et a donné pouvoir à Mme Valérie MONOT.

M. Arnaud SANCHES est absent.

A l'unanimité, Mme Valérie MONOT est nommée en qualité de secrétaire de séance. La séance débute à 20H06.

POINT SUR LE COMPTE RENDU PRECEDENT

Aucune remarque n'est émise. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES REUNIONS DE COMMISSIONS ET DE SYNDICATS

SITED / Mme MONOT

Le syndicat est reconduit pour un an.

Tarifs prévisionnels :

- 25 euros par enfant par an
- 50 euros maximum par famille par an

SIRP / M.PETIT

Vote du compte administratif et de gestion 2016.

Approbation du budget supplémentaire 2017.

Suite à la mise en place d'une nouvelle organisation de la restauration scolaire, il a été nécessaire de réaffecter et de modifier les horaires d'agents.

Le règlement du restaurant scolaire a été modifié : l'article 10 instituant les sanctions disciplinaires a été précisé et plus particulièrement l'écrit concernant les exclusions temporaires et définitives.

SIEA / M.MARTIN

Les dernières analyses n'ont pas encore pu déterminer l'origine de la cause d'une pollution récente.

PLUi / M.LE BARS

3 ateliers de travail ont eu lieu, une synthèse sera présentée sous une quinzaine de jours.

CIMETIERE / Mme DUSSIDOUR

Mme DUSSIDOUR souhaite que l'on revoie les tarifs.

COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2016

Monsieur Le Maire présente et soumet aux membres du Conseil Municipal le compte de gestion 2016.

En investissement :

Le compte de gestion 2016 présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor illustre un résultat de l'exercice 2016 déficitaire de 22.591,01€.

Compte-tenu des reports de l'année N-1, du solde d'exécution de la section d'investissement, le résultat de la clôture de 2016 présente un déficit de 81.343,60€.

En fonctionnement :

Le Compte de gestion 2016, présenté par Monsieur Le Comptable du Trésor, démontre un résultat de l'exercice 2016 excédentaire de 106.052,28€.

Compte tenu des reports de l'année N-1, de la part affectée à l'investissement, le résultat de clôture de 2016 présente un excédent de 397.049,33€.

Les membres du conseil, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'année 2016.

FINANCES : COMPTE ADMINISTRATIF 2016

Monsieur le Maire s'étant retiré et sous la présidence de Mme DUSSIDOUR, il est proposé de voter les propositions suivantes :

- En section d'investissement un montant de 22.591,01€ correspondant au résultat budgétaire déficitaire du Compte Administratif de l'exercice 2016.
- En section de fonctionnement, un montant de 106.052,28€ correspondant au résultat budgétaire excédentaire du Compte Administratif de l'exercice 2016.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le compte administratif 2016.

M. Le Maire est invité à assister de nouveau à la séance.

FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS 2016

Monsieur Le Maire propose d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 d'un montant de 397.049,33€.

En investissement :

A la ligne 1068 du Budget Primitif 2016, la somme de 102.164€.

En fonctionnement :

A la ligne 002 du Budget Primitif 2016, le solde, soit la somme de 294.885€

Les membres du conseil votent à l'unanimité ces affectations.

TAUX D'IMPOSITION 2017

Monsieur Le Maire propose de ne pas augmenter les taux d'imposition de la Commune de Coulombs. Monsieur Le Maire rappelle que des efforts budgétaires sont réalisés depuis 2008 pour ne pas augmenter l'impôt communal. C'est la dixième année consécutive sans augmentation d'impôts communaux grâce à une gestion prudente et rigoureuse.

Les taux maintenus sont :

- Taxe d'habitation : 9,69 %
- Taxe foncière bâti : 17,73 %
- Taxe foncière non bâti : 25,86 %

Les membres du conseil votent à l'unanimité les taux 2017.

FINANCES : BUDGET PRIMITIF 2017

Le budget présenté par M. Le Maire s'équilibre comme suit :

En section de fonctionnement :

Le montant des dépenses s'élève à 762.565€.

Le montant des recettes s'élève à 1.094.440€.

Le budget de la Commune de Coulombs est en sur équilibre. C'est-à-dire que tout le budget n'a pas été affecté. La somme de 147.502€ est provisionnée. Elle sera soit économisée, soit affectée en partie aux projets « éventuels » en fin d'année.

En section d'investissement :

Le montant des dépenses et recettes est de 390.676€.

Les membres du conseil votent à l'unanimité le budget primitif 2017.

M. Le Maire présente l'évolution du coût du remboursement des emprunts en cours. Certains vont bientôt prendre fin. La diminution de l'endettement de la commune devrait permettre de financer les travaux de voirie prévus à Chandelles. L'objectif sera de réaliser ce chantier sans augmenter les impôts communaux.

Pour 2017, le principal projet sera d'aménager et mettre en valeur l'espace public qui se situe autour de l'église.

Le montant des subventions aux associations est inchangé, sans aucune baisse.

TARIFS COMMUNAUX 2017

Les membres du Conseil ont étudié les tarifs et ne souhaitent pas les modifier par conséquent ils ne seront pas augmentés.

Les membres du Conseil approuvent à l'unanimité les tarifs communaux 2017, dont les montants restent ceux de 2016.

EGLISE : INDEMNITE POUR LE GARDIENNAGE 2016.

Le travail réalisé par M. GODARD est parfait. Il consiste à entretenir l'horloge de l'Eglise. Le temps passé est important. Par conséquent, les membres du Conseil Municipal proposent un montant forfaitisé de 240€ pour l'année 2017.

Cette décision est votée à l'unanimité.

FINANCES : CABINET FIDAL, ETAT DES HONORAIRES ET DES FRAIS

Concernant l'affaire qui oppose la Commune et Mme LELLOUCHE, la société FIDAL, avocat de la commune, a transmis une note d'honoraires. Son montant est de 5.277,52 euros.

Les membres du conseil approuvent cette facture et autorisent le paiement de la note d'honoraires à l'unanimité.

SORTIE DES JEUNES

Il est proposé aux enfants de Coulombs âgés de 7 à 17 ans une journée au Parc PAPEA situé dans la Sarthe qui se déroulera le samedi 24 Juin 2017.

Des devis ont été demandés. A ce jour, seule la société TEIXEIRA VOYAGES a proposé un tarif : 38€ par enfant, comprenant l'entrée du parc et le transport.

M. Le Maire propose de retenir ce voyageur en se réservant la possibilité de retenir une autre offre, si celle-ci est moins coûteuse pour la commune.

Le montant de la participation des familles sera de 15€ par enfant.

Le montant de la participation communale sera de 23€ par enfant.

Les membres approuvent à l'unanimité la part des familles et la participation communale.

QUESTIONS DIVERSES

Mme COCHE informe que le Comité des Fêtes existe toujours. La Foire à tout se déroulera le dimanche 4 juin 2017, elle est organisée par les membres du bureau. Tous les bénévoles sont les bienvenus.

M. PETIT est satisfait du balayage réalisé.

M. PETIT souhaite que les riverains du Chemin des Plantes taillent leurs haies.

Jumelage HEDDESHEIM 1100^{ème} ANNIVERSAIRE :

M. LE BARS propose que la commune participe à une souscription qui permet d'acquérir des arbres pour la plantation autour du Badesee.

M. Le Maire propose aux élus de rajouter ce point à l'ordre du jour et de voter la participation communale.

Les membres du Conseil sont favorables pour voter ce nouveau point à l'ordre du jour. Il est voté à la majorité une participation d'un montant de 350€.

M. LE RAVALLEC vote contre.

M. GUILLY et Mme DUSSIDOUR s'abstiennent.

Communauté de Communes : la Région Centre serait favorable pour la création d'un lycée.

Une réponse définitive est attendue : lieu,...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

M. Jean-Noël MARIE

Maire de Coulombs - Conseiller Départemental d'Epernon